



# COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ [contact@cdntt.fr](mailto:contact@cdntt.fr) - [www.cdntt.fr](http://www.cdntt.fr)

## CHAMPIONNAT DU NORD Poussin(e)s Benjamin(e)s Minimes Cadet(te)s 2022/2023

### Article 1

#### Titulaires :

La présente circulaire tient lieu d'unique convocation.

Les titulaires ayant confirmé leur participation sont automatiquement retenus.

Les confirmations (ou désistements) devront être adressées au Secrétariat du Comité Départemental du Nord de Tennis de Table, au plus tard, **le mercredi 15 février 2023** par mail ou courrier. Dans ce dernier cas, le cachet de la poste fera foi.

#### Remplaçant(e)s :

Les remplaçants devront confirmer leur acceptation dans les mêmes conditions et délais que les titulaires.

**Les noms des remplaçants retenus figureront (surlignés en jaune) sur les listes définitives qui seront envoyées à tous les clubs par mail vers le 20 février 2023**

**Ces listes feront office de convocation.**

**Pour faire suite aux forfaits qui pourraient se produire après l'envoi des listes définitives, des remplaçants pourront être prévenus par mail ou par téléphone.**

### Article 2

**Les listes seront établies par catégorie, garçons et filles suivant les points CF (cumul des points des 3 tours), une WildCard est donnée par catégorie. Pour les catégories poussins/poussines une sélection sera effectuée par l'équipe technique départementale.**

### Article 3

**Chaque joueur ne peut participer que s'il fait preuve de sa licenciation avec certificat médical présenté ou un certificat médical de moins d'un an.**

### Article 4

**Pour toutes les catégories, les parties (poules et tableaux) se dérouleront au meilleur des 5 manches.**

### **Article 5**

La constitution des poules se fera suivant l'ordre des points classements des joueurs avec tirage au sort par blocs pour la mise en poule et selon la méthode du serpent. En poule, 2 joueurs d'un même club ne pourront pas se rencontrer (en cas d'impossibilité ils se rencontreront le plus tôt possible).

A l'issue des poules, les premiers de chaque poule intégreront les ¼ de finale, les deuxièmes et troisièmes joueront un tour de barrage.

8 joueurs intégreront donc un tableau à élimination directe.

Les places 3 et 4 ne seront pas jouées dans la mesure où les 4 premiers de chaque série seront médaillés.

En poussines, la formule sera différente car il y a moins de joueuses.

### **Article 6**

Les coupes et médailles ne seront remises qu'aux joueurs et joueuses présent(e) s et en tenue sportive sur le podium.

### **Article 7**

Toute modification éventuelle aux présentes consignes sur le déroulement de cette épreuve pourra être donnée le jour de l'épreuve.

### **Article 8**

Une pénalité de 50 euros sera appliquée à tout joueur déclarant forfait après le **23 février 2023**

Un forfait excusé sera pris en considération sous réserve d'acceptation par la Commission Sportive Nord du justificatif envoyé au secrétariat du Comité Départemental de Tennis de Table du Nord, dans les délais les plus courts. A défaut, le forfait sera requalifié en « forfait non excusé » et une pénalité de 50 euros sera appliquée.

### **Article 9**

Tout cas particulier non prévu à la présente annexe sera soumis sur place au délégué de l'épreuve désigné par le Comité du Nord ou au Juge-Arbitre. Ceux-ci prendront les décisions qui s'imposent, sans possibilité d'appel ultérieur.

Fait à Orchies, le 8 février 2023

Le Responsable de l'épreuve

Pierre D'HOUWT